

PIECES A FOURNIR

CREATION

- 1 - Une **déclaration**, à l'aide du formulaire C.E.R.F.A n°13973*03
- 2 - un exemplaire des **statuts** de l'association, **datés, et signés par au moins deux des membres**
- 3 - un **procès-verbal de l'assemblée générale constitutive** indiquant les étapes de la création (adoption du titre, de l'objet, du siège social, des statuts, l'élection des membres avec noms et fonctions) signé par au moins un des membres
- 4 - La **liste des personnes chargées de l'administration** (membres du bureau) à l'aide du formulaire C.E.R.F.A n° 13971*03
- 5 - une **enveloppe affranchie** au tarif en vigueur portant l'adresse d'un dirigeant ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

- 1 - une **déclaration** comportant pour chaque membre, le nom, prénom, adresse personnelle, nationalité, profession, datée et signée à l'aide du C.E.R.F.A n° 13971*03
- 2 - un **procès-verbal** de l'instance (AG ou CA) au cours de laquelle ont été élues ou réélues les personnes chargées de l'administration, signé par un des dirigeants (énumération des membres : noms, prénoms et fonctions)
- 3 - une **enveloppe affranchie** au tarif en vigueur portant l'adresse d'un dirigeant ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé.

MODIFICATIONS DU TITRE, DE L'OBJET, DU SIEGE SOCIAL OU DES STATUTS

- 1 - une **déclaration**, datée et signée, indiquant le changement à l'aide du C.E.R.F.A n°13972*03 (indiquer si vous voulez une publication au Journal Officiel, ce n'est pas obligatoire mais néanmoins gratuit).
- 2 - un **procès-verbal** de l'assemblée générale indiquant toutes les décisions prises, signé par un membre dirigeant
- 3 - un exemplaire des **statuts** de l'association réactualisés avec le nouveau titre, objet, siège social ou articles, datés, et **signés par au moins deux membres** dirigeant
- 4 - une **enveloppe affranchie** au tarif en vigueur portant l'adresse d'un dirigeant ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé

DISSOLUTION

- 1 - une **déclaration** à l'aide du formulaire C.E.R.F.A 13972*03. (indiquer si vous voulez une publication au Journal Officiel, ce n'est pas obligatoire mais néanmoins gratuit)
- 2 - un **exemplaire du procès verbal** de l'assemblée générale qui a prononcé la dissolution, signé par 2 personnes chargées de l'administration
- 3 - une **enveloppe affranchie** au tarif en vigueur portant l'adresse d'un dirigeant ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé

IMPORTANT → Pour la déclaration en ligne sur service public, vous devez scanner en PDF vos documents signés (PV, statuts) avant la démarche. Les autres informations seront à compléter en ligne directement (création, dirigeants), il suffit de suivre les indications. Vous recevrez après vérification de nos services, soit le récépissé, soit une fiche de rejet directement sur votre compte service public, dans vos documents.